

**DAPSI  
Direction Académique à la Persévérance  
scolaire et à l'Insertion**

Dossier suivi par :  
Hélène GOURET  
Référente académique  
Service civique

32 rue du Fresche Blanc  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

**Calendrier**

**17 mai au 19 juin**  
Réception des demandes

**21 juin au 28 juin**  
Etude des demandes

**29 juin au 6 juillet**  
Réponse des IA DASEN

**Département de la Loire –  
Atlantique**  
[service.civique.education.  
nationale44@ac-nantes.fr](mailto:service.civique.education.nationale44@ac-nantes.fr)

**Département du Maine – et –  
Loire**  
[service.civique49@ac-nantes.fr](mailto:service.civique49@ac-nantes.fr)

**Département de la Mayenne**  
[service-civique53@ac-nantes.fr](mailto:service-civique53@ac-nantes.fr)

**Département de la Sarthe**  
[service.civique72@ac-nantes.fr](mailto:service.civique72@ac-nantes.fr)

**Département de la Vendée**  
[service.civique85@ac-nantes.fr](mailto:service.civique85@ac-nantes.fr)

■ Toutes les informations sur  
ETNA-Ressources métier-Ser-  
vices citoyens

Nantes le

Le Recteur de l'académie de Nantes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des écoles publiques

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'information et de l'orientation  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées publics  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées professionnels publics  
Mesdames et Messieurs les principaux des  
collèges publics

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

**Objet : accueil de volontaires en service civique rentrée 2021**

Le service civique universel est un dispositif qui s'inscrit dans une logique de **cohésion nationale** et de **mixité sociale**. Pour la sixième année consécutive, les écoles et les établissements qui le souhaitent peuvent accueillir un volontaire en service civique et s'engager au service de la citoyenneté des jeunes et de leur intégration dans la société. Les jeunes volontaires accueillis dans les écoles ou établissements réalisent une **mission d'intérêt général** qui complète ou permet de développer de nouveaux projets **au service des élèves**. Dans les collèges ils contribueront notamment au dispositif « devoirs faits ».

Les thématiques des missions ont été définies par le Ministère en concertation avec l'Agence nationale du service civique. Elles doivent être adaptables aux capacités et aux aspirations des volontaires. Lors du recrutement, seul le critère de motivation doit être pris en compte.

Le volontaire en Service Civique est lié par un contrat d'engagement au Rectorat. Au quotidien un tuteur désigné accompagne le volontaire dans l'accomplissement de sa mission et dans sa réflexion pour la construction d'un projet d'avenir. La durée hebdomadaire de la mission est de 30 heures pour une période de 6 à 8 mois.

Les écoles et les établissements qui souhaitent faire une demande pour la rentrée 2021 peuvent consulter le lien suivant : <https://tube-nantes.beta.education.fr/videos/watch/ece0002c-c535-4b69-8d30-d68f6669b801>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et l'implication des tuteurs et vous en remercie.

*Merci vivement.*



William MAROIS